

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 OCTOBRE

ITALIENS ET ALLEMANDS

L'empereur Guillaume était ces jours-ci à Naples où se trouve réunie toute la flotte italienne. Après lui avoir présenté l'armée, le roi Humbert l'a rendu spectateur des manœuvres de la flotte.

Nous aurons à revenir sur les manœuvres navales qui ont eu lieu dans le golfe de Naples.

Nous croyons devoir dire encore un mot de la revue de Centocelle.

L'Italie, pleine d'éloges pour les Allemands, s'écrie, en parlant des élèves carabinières :

« Tenue superbe, pas relevé et très marqué, à LA PRUSSIENNE. »

Le journal crispinien va plus loin et termine son article par cet important aveu :

« Pourquoi cette curiosité ? C'est que tout le monde, civils et militaires, sent qu'il se joue là, une grosse partie, que devant des maîtres compétents entre tous, les généraux allemands, devant notre allié, l'Empereur d'Allemagne, nous allons paraître dans la tenue de combat. »

Et ce que dit le journal officieux s'applique peut-être plus encore à la flotte qu'à l'armée, car, dans la triple alliance, la question de la marine a une importance capitale.

Quant au *Diritto*, il convient d'enregistrer son appréciation sur le défilé du 13.

D'après lui, la revue « témoigne de l'intérêt que portent les DEUX GOUVERNEMENTS aux défenseurs DE L'UNITÉ POLITIQUE DES DEUX ETATS. »

Plus loin, le journal italien continue ainsi : « L'attention apportée par l'Empereur à indiquer l'intérêt que Guillaume II prend aux armements italiens parce que ce point de vue a la plus grande importance dans le pacte d'alliance pour garantir la sécurité et la paix des deux Etats et des deux peuples. »

Les journaux italiens ne craignent donc point de se laisser aller aux plus violentes rodomontades. Tous leurs articles font ressortir cette vérité qui n'est que trop évidente : le voyage de l'empereur Guillaume est une double manifestation antifrançaise et antipontificale.

C'est ce qu'exprime énergiquement le *Diritto* faisant allusion à l'empereur Guillaume, dans cette courte exclamation : « ALLIÉ DE L'ITALIE EST L'ANTITHÈSE D'ALLIÉ DU PAPE. »

En ce qui concerne la France, les faits parlent assez haut pour qu'il soit inutile d'insister sur toutes les manifestations hostiles qui sont dirigées contre elle.

En Italie, aujourd'hui, comme le dit naïvement la presse, tout se fait « à la prussienne ». Cela promet.

GUILLAUME II AU VATICAN

Dans sa visite au Vatican il s'est passé un incident fâcheux, que nous avons sommairement raconté. Guillaume, reçu par Léon XIII avec les plus grands honneurs, a eu avec Sa Sainteté un entretien particulier, en langue française.

Son frère, le prince Henri, commandant en chef la marine allemande, était resté dans les salons précédents avec la suite impériale ; s'ennuyait-il d'attendre, ou était-il convenu avec son frère qu'il interromprait un entretien gênant, on l'ignore ; mais ce qu'on sait bien, c'est que, malgré les protestations du majordome indigné, Herbert de Bismarck a tourné le bouton de la porte et le prince Henri est entré sans y être invité.

C'est là une inconvenance grossière. Quand Guillaume à Péterhoff était en conversation particulière avec Alexandre III, il n'est venu à l'idée de Henri ni de personne de forcer ainsi la porte du souverain étranger. Pourquoi cette impolitesse à l'égard du Pape ? On assure que Léon XIII a senti l'insulte faite à sa faiblesse et qu'il n'a pas reconduit ses hôtes comme il était convenu d'avance.

Le *Temps* a reçu de Rome une correspondance qui prétend résumer ainsi l'entretien du Pape avec l'empereur d'Allemagne :

« J'apprends d'une source absolument sûre que, dès que Léon XIII a touché, dans sa conversation avec Guillaume II, la question du pouvoir temporel et a voulu retracer la situation pénible faite au Pape à Rome, l'empereur d'Allemagne l'a interrompu en lui disant textuellement ces mots :

« La position dont se plaint Votre Sainteté ne l'empêche pas d'exercer glorieusement sa mission et d'illustrer son règne. »

Léon XIII, sentant immédiatement qu'il se trouvait en présence d'un parti pris, n'insista plus.

On dit qu'un personnage de la Cour pontificale ayant voulu sonder le comte Herbert de Bismarck sur la question romaine, le comte aurait répondu assez sèchement : « Nous ne nous occupons plus de la question romaine, elle est réglée. » Mais on dit tant de choses !

Il est facile de voir, dit l'*Espérance du Peuple*, que personne n'a été content, ni Léon XIII qui n'a pu dire ce qu'il voulait, ni Guillaume qui est allé au Vatican à contre cœur, ni Humbert qui a vu son hôte faire au Vatican sa première visite, ni Crispi mécontent de voir les souverains mécontents.

De haut en bas tout le monde fait la grimace, jusqu'aux cuisiniers qu'on a tout dérouterés en proscrivant les noms français des plats. Plus irritée que tous est M^{me} Crispi qui n'a pu se faire inviter aux dîners officiels : la reine Marguerite n'a jamais voulu consentir à la voir à sa table, et quand M^{me} Crispi numéro trois n'est pas contente, le trigame Crispi n'est pas à la noce.

GUILLAUME II A NAPLES

Naples, 17 octobre.

On a procédé aujourd'hui au lancement du *Re Umberto* avant la revue navale.

L'évêque diocésain a béni le bâtiment *Umberto I^{er}*.

L'opération du lancement s'est ensuite

accomplie au milieu d'un profond silence et de l'attention générale. Les souverains et les princes ont donné les premiers le signal des applaudissements.

L'*Umberto* a à peu près les mêmes dimensions que l'*Italia*. Sa machine développe une force de 49,500 chevaux. Sa vitesse est de dix-neuf nœuds. Cette vitesse n'a pas été atteinte jusqu'à ce jour.

Après le lancement, les souverains, les princes, les dignitaires de l'Etat et de la cour sont montés à bord du yacht royal *Savoja*, battant pavillon allemand. Le yacht, suivi de toute l'escadre, est parti immédiatement pour Naples, où il est arrivé à trois heures.

Une foule immense était massée sur la plage.

La revue navale a été très réussie.

Les souverains ont assisté à ce défilé des bâtiments au haut de la poupe de la *Savoja*, s'entretenant avec le ministre de la marine et l'amiral Acton qui commandait la revue.

Tous les bâtiments de l'escadre portaient le pavillon allemand au grand mât.

L'Empereur a exprimé sa vive satisfaction des évolutions de l'escadre.

Au déjeuner servi à bord de la *Savoja*, dans le carré royal, Guillaume II a porté un toast à M. Crispi, en choquant plusieurs fois son verre contre celui du président du conseil. L'Empereur lui a donné, en outre, sa photographie avec une dédicace autographe.

INFORMATIONS

La droite s'est réunie hier à une heure, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

Après un échange d'observations entre M^{rs} Freppel, MM. de la Rochefoucauld, de la Billiais, de Mun, de Cazenove, de la Batie et de Maillé, la réunion a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La Droite royaliste profite de sa première réunion pour affirmer une fois de plus que la Monarchie nationale, personni-

32 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Almé GIBON

— Eh bien ? dit-il à Coqueripoulos promptement revenu.

— Eh bien ! ils se sont embarqués pour le Caire, avec la première aurore aux doigts de rose.

— Ouf ! Encore partis ! Toujours manqués ! Je ne sais quoi me retient de l'étranger, tout énorme et démesuré que tu es. Mais, je n'étais point artificier, animal ! Tu m'as pris pour l'autre qui est resté sur le quai de Naples ! J'ai tiré au petit bonheur la poudre fulminante.

— Ah ! vous êtes, au contraire, un grand artificier, *takatos*, mais original parce que vous êtes grand.

— Encore ! Allons, bon ! Je suis *takatos* maintenant. Quelque superlatif !

— Et le preuve c'est que notre roi, très heureux et en récompense, vous envoie par moi, comme Jupiter par Mercure, un témoignage de sa royale satisfaction.

— A moi ? Je m'en moque. Qu'il m'envoie plutôt de la pomnade de concombre pour lénifier mes brûlures, de l'eau de Cofogne pour me reblanchir le teint et une huile philocomme quiconque pour m'aider à ravoir des cheveux.

Coqueripoulos ne s'était point arrêté à cette lamentation de Camille. Il avait exténué de ses chaussettes bouffantes et lentement déployé un majestueux parchemin qu'il tendit solennellement à son interlocuteur.

Camille le prit et y jeta les yeux. Il savait encore assez de son grec de collège pour traduire quelques mots. Il devina plus qu'il ne lut que Sa Majesté Georges I^{er}, roi de Grèce et des îles Ionniennes, par lettres patentes, dûment signées, scellées et enregistrées, nommait l'illustissime Camille Regour, artificier du royaume hellénique. *Lamprotatos Kamillos Regour Purotechnos*.

Camille ne put résister, malgré ses contrariétés incessantes et ses verasions quotidiennes, à une extravagante gaieté. Il fut saisi d'un fou rire et rit comme il n'avait pas ri de longtemps. Sa bonne humeur finirait par désarmer le sort. Il roula le parchemin avec soin. Voilà un titre rare et curieux dont il ne se dessaisirait pas.

Avec le parchemin il reçut, pour lui personnellement — la maison Rautubieri était payée — une somme d'argent qu'il accueillit d'un suprême dédain. Sans la compter ni même la toucher, il en

fit cadeau à Coqueripoulos. Ce dernier, instruit par l'interprète de la générosité du Français, se laissa aller à toutes les divagations d'une reconnaissance démente : courbets, génuflexions, postures humbles, baisers sur les dix doigts, qualificatifs homériques.

— Seulement, monsieur Coqueripoulos, dit Camille, vous allez, sur cet argent, prélever de quoi m'acheter des savons, des pomnades et des huiles. Il est assez juste que vous contribuez à effacer sur ma personne toutes les traces laissées par les éclaboussures de votre liberté reconquise.

Coqueripoulos n'opposa à cette demande ni la moindre grimace ni la plus petite objection. Il apporta même à son exécution une véritable bonne volonté et une bonne grâce touchante. Il revint bientôt, chargé de boîtes, de pots et de flacons.

Camille, en vrai Parisien, se livra alors à un déluge d'ablutions et à un graissage consciencieux. Il passa la journée tout entière à se frotter, à s'oindre, à se frictionner, à se laver à grandes eaux pour recommencer les frictions, les onctions, les frottements.

Le lendemain, il se dépêchait de prendre passage sur un navire sous voiles à destination du Caire. Coqueripoulos ne crut pas devoir quitter d'une semelle l'habile, original et généreux artificier. Il l'accompagna jusqu'au quai d'embarquement en calèche par la voie du Pirée. Il se cour-

aturait en politesses et s'essouffait en prévenances, toutes les formes d'une gratitude encore chaude.

Au moment de se séparer, sur la passerelle volante qui reliait le quai au navire, Coqueripoulos décoiffa son nez rouge et considéra Camille avec une sorte d'attendrissement de circonstance. Celui-ci éleva la voix :

— O Grec, dit-il pompeusement à l'intendant, l'Antiquité a mis dans la circulation universelle cette locution proverbiale la *Flèche de Parthe*. Au moment de partir — et admire la fin de ce calembourg — il est bien juste que je prenne ma revanche. Voici ma flèche de Parthe : Tu es un imbécile ! *Elithios*. Ton roi est une Majesté de pain d'épice, *artos aromatisés*, et je crie le zut du gavroche parisien à l'indépendance hellénique tout entière. *Pantes oi Ellenes*. Libre à toi de traire Pantès par pantins.

Camille avait sauté sur le pont du navire. Coqueripoulos, étourdi par l'accent ironique des paroles incompréhensibles de l'artificier, resta figé sur la rive ouvrant de gros yeux, une large bouche et totalement abruti.

CHAPITRE XII

CONTEMPLÉ PAR QUARANTE SIÈCLES

Camille Regour débarqua au Caire, rapportant d'Athènes une brûlure bleuâtre sur la joue et

fiée dans Monsieur le Comte de Paris, sauvera seule la France des périls de tous genres qu'elle court en ce moment. »

La Commission d'initiative a repoussé la proposition de M. Dugué de La Fauconnerie tendant à la dissolution.

M. Laguerre racontait hier dans les couloirs de la Chambre des faits qui seraient très graves. Pendant qu'ils faisaient ses vingt-huit jours, de nombreux officiers auraient porté des toasts au général Boulanger.

La Chambre a interrompu un instant, hier, la discussion sur les faillites pour fixer la date de l'interpellation de M. de Jouvencel sur la situation faite aux communes par la location facultative des presbytères occupés en cas de bioage. M^r Freppel a demandé des explications au gouvernement.

DÉCADENCE DES BATAILLONS SCOLAIRES

Sur la proposition du maire de Saint-Germain-en-Laye, la municipalité a voté à l'unanimité la dissolution immédiate du bataillon scolaire, si pompeusement et si républicainement organisé par le précédent maire dont les habitants de Saint-Germain-en-Laye ont été si heureux de se débarrasser il y a quelques mois.

LE MONUMENT DE JEANNE D'ARC A ROUEN

Le monument qui va s'élever à Rouen, pour honorer la mémoire de Jeanne d'Arc, aura 430 mètres de superficie et 25 mètres de hauteur. Les rampes de soubassement seront ornées de brebis et d'agneaux rappelant à la fois l'enfance de la bergère et les armes de la ville de Rouen. La statue de l'héroïne sera placée sur les arcatures d'une coupole, dominée par la statue de saint Michel, patron de la Normandie et de la France. De riches mosaïques et des marbres polychromes décoreront tout l'édifice, qui portera les armoiries de Jeanne d'Arc, de la Lorraine, de la Normandie, d'Orléans, de Reims et de Rouen.

LA DISPARITION D'UN EX-MAIRE RÉPUBLICAIN

Un membre influent du parti républicain dans la Nièvre, le sieur Front, ex-maire et conseiller général du canton de Donzy, vient de disparaître, laissant un déficit qui atteindrait 500,000 fr., dit-on. La consternation est générale dans le canton de Donzy et dans l'arrondissement de Cosne, où Front était fort connu. Cette disparition et les circonstances qui l'accompagnent portent un rude coup aux républicains nivernais, dont Front était un des coryphées.

L'EMPOISONNEMENT AU CAMP DE CHALONS

L'enquête faite au camp de Châlons, sur l'ordre du ministre de la guerre, par M. le médecin inspecteur général Léon Colin, au

sujet de la mort de M. de Carayon-Latour, vient de prendre fin.

Elle a démontré que les poisons étaient demeurés rigoureusement et réglementairement sous clef; mais, dans la journée, on avait, pour le besoin du service, pulvérisé, « porphyrisé », comme on dit, du bichlorure de mercure dans un mortier de marbre aux parois duquel étaient demeurés, comme toujours, quelques milligrammes de pulvérin. Il a fallu qu'un infirmier, mû peut-être par une espèce de déférence respectueuse pour le nom et les galons du jeune maréchal des logis, ramassât et lui remit en cachette ces « râclures » qu'il prenait de bonne foi pour du sous-nitrate de bismuth.

Comme on le voit, c'est par un concours de circonstances « imprévoyables » et qui feraient croire au *fatum* antique que l'honorable famille de Carayon-Latour vient d'être plongée dans un deuil qui a ému toutes les mères qui ont des enfants sous les drapeaux et, on peut le dire, l'armée tout entière.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On sait qu'une entrevue a eu lieu dernièrement à l'île de Mainau, entre l'empereur Guillaume et le duc de Nassau.

On prétend que l'Empereur aurait assuré au duc Adolphe la possession du Luxembourg, en cas de mort du roi de Hollande, à deux conditions :

Reconnaissance de l'empire d'Allemagne et acceptation pleine et entière des faits accomplis en 1866.

Engagement formel de faire entrer le Luxembourg dans la Confédération impériale comme la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, etc.

On dit que le duc de Nassau a accepté ces conditions.

Le docteur Eyschen, qui vient d'être nommé ministre d'Etat, est un homme qui, à Berlin, est *persona gratissima*. Le docteur Eyschen a été, pendant plusieurs années, le représentant diplomatique du Luxembourg à Berlin, et il se distingue par des sentiments résolument germanophiles. Aussi le parti germanophile, par l'organe de la *Gazette du Luxembourg*, est-il très satisfait.

NOUVELLES MILITAIRES

LA LOI DU RECRUTEMENT

La commission de l'armée a daigné enfin s'occuper des conséquences budgétaires de la loi du recrutement, telle qu'elle entend la faire voter par la Chambre.

Elle a dû reconnaître que l'incorporation totale du contingent, avec la suppression des dispenses de droit, conduirait, en prenant pour base les crédits demandés au budget de 1888, à un notable excédent de dépenses, et elle évalue cet excédent à 44 millions (?), chiffre qui, dit-elle, correspond à

un supplément d'effectif de 43,000 hommes.

« La commission a calculé que l'écart de quinze jours prévu par le projet de loi entre le renvoi d'une classe et l'incorporation de la nouvelle équivalait à une réduction de 15 mille hommes sur l'excédent d'effectif, qui serait ainsi ramené à 28,000 hommes.

» Pour combler l'écart résultant de la présence de ces 28,000 hommes, la commission a décidé qu'on pourrait, à l'issue de la première année de service, accorder 10 0/0 de dispenses à titre de soutiens de famille, en sus des 5 0/0 accordés après le conseil de révision.

» En outre, la commission a décidé que les jeunes gens dispensés après le conseil de révision et qui devaient être appelés pendant un an, pour recevoir l'instruction militaire, ne serviraient que six mois.

Bien entendu, nous laissons à la commission la responsabilité de ses différents calculs.

Nous nous bornerons à faire remarquer que la loi en discussion admet déjà que les hommes ne seront appelés que le 16 novembre, et qu'ils seront renvoyés après les grandes manœuvres, soit le 1^{er} septembre. Si on leur supprime encore 45 jours, ce sera en droit le service de 33 mois, et non celui de 3 ans. Que sera-ce en fait avec les congés habituels ?

Quant aux 10 0/0 de dispensés à titre de soutiens de famille ajoutés aux 5 0/0 déjà admis, cela va faire une jolie manne électorale à la disposition des amis du gouvernement.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Sait-on que, deux ans environ avant son expédition de Russie (en 1810), Napoléon I^{er} a voulu établir un classement militaire de la nation française, analogue à celui qui existe en Allemagne ?

Outre l'armée active, l'Empereur voulait créer trois bans dans la garde nationale : le premier, celui des jeunes gens, devait, en cas de guerre, aller à la frontière; le second, celui des hommes mariés et de l'âge moyen, défendait le département; celui des hommes âgés était employé à la défense des villes.

Il fut lu au conseil d'Etat quinze ou vingt rapports concernant ce projet; mais l'Empereur dut y renoncer en présence de la désaveur, de l'opposition sourde que lui firent les conseillers. (Voir les extraits du *Mémorial de Sainte-Hélène*, page 247, par Las Cases).

Et dire que, sans cette opposition, la France aurait, depuis soixante-dix ans, une landwehr, une landsturm et... le reste.

(France militaire.)

LE MANTEAU-TENTE DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

On vient d'adopter, dans l'armée allemande, un nouveau manteau-tente qui, tout en couvrant l'homme pendant les marches, lui sert également d'abri au bivouac.

C'est un morceau carré d'étoffe brune imperméable, de 4 mètres 65 de côté, pourvu de boutons et de boutonnières.

Des cordons permettront de le fixer autour du cou et de la taille, en laissant retomber deux des coins sur les bras, de manière à former pèlerine.

Chaque homme porte sur son sac un bâton de tente divisé en trois morceaux et trois petits piquets en bois à l'aide desquels on peut, avec deux manteaux, dresser une tente pour deux hommes. Le manteau et ses accessoires ne pèsent que deux kilogrammes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

La gelée des vignes

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Ce n'est plus de mildew qu'il faut parler en ce moment, mais bien de la gelée qui, il y a huit jours, a dévasté toute la plaine du Saumurois comprise entre Montreuil-Bellay et Nantilly, Champigny et Distré. Je viens de parcourir les vignobles de cette contrée, les pampres ont été brûlés par la gelée, la nuit du 1^{er} au 2 octobre, et les raisins restent pendants aux sarments ayant le plus déplorable aspect.

« C'est une véritable calamité pour les vigneron saumurois; ils doivent aujourd'hui ne plus conserver aucune espérance de voir la vendange donner bon produit. Le mal est moins grand sur les coteaux, quoique la gelée les gagne peu à peu; c'est surtout et particulièrement la plaine qui a été frappée.

« La côte du Layon a été plus tardivement prise par la gelée. Ce n'est que mercredi que ses redoutables effets se sont fait sentir. Ce jour-là, le thermomètre qui n'avait pas descendu au-delà de 2 degrés au-dessous de zéro depuis une huitaine de jours, s'est abaissé jusqu'à moins de 5 degrés; à 3 heures de l'après-midi, il gela encore à l'ombre. Tout raisin, qu'il fût blanc ou rouge, qui n'était pas protégé par des feuilles ou qui n'était pas déjà en état de maturation, a été littéralement détruit par le froid. La plaine est aussi atteinte que les coteaux.

« Un vigneron me disait hier : la gelée avait si grand soif qu'elle n'est pas encore rassasiée; toutes les nuits elle en boit pour des milliers de francs. C'est en effet par millions qu'il a fallu compter les dévastations que vont coûter aux vigneron de Maine-et-Loire les froids de l'automne de 1888. Mais il y a un fait à faire ressortir et que je tiens à signaler hautement : ceux-là seuls qui feront du vin commercable cette année, sont précisément ceux qui ont défendu leurs vignes contre le mildew. Le fait est aussi significatif qu'il est exact. Là où les feuilles ont été conservées par la bouillie bordelaise, la vendange a mûri, et son état de maturation l'a défendu de la gelée.

« Il n'est pas un vigneron qui ne sache que l'Orléanais, les Charentais, Paris, recherchent tout spécialement les vins de Maine-et-Loire depuis plusieurs années. Disons en passant qu'une seule petite gare

dans sa poche, le diplôme de Sa Majesté hellénique Georges I^{er}.

Au saut du bateau, deux points d'interrogation se posèrent soudain en face de lui et l'embarassèrent.

Le Caire était une ville à lui inconnue et vaste avec ses cinquante-trois quartiers. Où logerait-il ? Y découvrirait-il les deux insaisissables et chers voyageurs derrière lesquels il courait sur la terre et sur l'onde ? Cette perplexité dans l'esprit de Camille l'immobilisait sur le pavé à côté de son bagage.

Autour de lui de nombreux bandets de louage formaient une station, sellés, sanglés, bridés — ces beaux ânes du Caire si renommés et accompagnés de leurs bourriquiers arabes. Les bourriquiers attendaient vêtus d'une chemise de toile bleue retroussée jusqu'au genou par une ceinture de laine rouge. Leurs jambes étaient nues, mais ils allaient chaussés de larges souliers qui claquaient bruyamment sous le pied. Ils portaient pour coiffure un rouge *Tarbouch* usé et, à la main, un petit bâton de palmier pour souligner les mots dont ils stimulaient, flattaient ou injuriaient leur bourrique.

Ces bourriquiers, appuyés du coude sur le bât de leurs ânes en espérant fortune, criaient aux voyageurs le nom des Hôtels qu'ils étaient chargés de desservir. C'était un concert discordant de

voix et de langages. Chacun s'exprimait dans la langue de son patron, et tous les idiomes de l'Occident et de l'Orient avaient leur caravansérail dans la capitale de l'Egypte.

Au milieu de cette cacophonique Babel, Camille cherchait à saisir un son qui lui rappelât le verbe natal et le décidât dans son incertitude. En prêtant attentivement l'oreille il démêla, sous un accent guttural et une prononciation saugrenue, ce cri heureux qui fit bondir son cœur : « Hôtel de Paris. » Hôtel de Paris au Caire ! son oreille but ses trois mots avec une voluptueuse satisfaction. Il se ressouvint aussitôt, grâce à cette magie des mots qui évoque si bien les souvenirs oubliés, il se ressouvint de la rue Montmartre, de l'hôtel de Memphis, de M^{me} Eugénie Rave, qui, précisément dans sa conversation, avait cité l'hôtel de Paris, au Caire.

Grâce au mécanisme de la relation des idées, mécanisme assez familier au tempérament intellectuel de Camille, Camille en arriva vite à cette conclusion que le père de sa future, étant parti de l'hôtel de Memphis à Paris pour le Caire, l'hôtel de la rue Montmartre lui aurait certainement recommandé, au Caire, l'hôtel de Paris.

C'est donc pour cet hôtel que Camille opterait. Il opta en effet bien vite et fit signe au bourriquier franc. Ce dernier tira de son âne, sous un coup de bâton de palmier, une ruade et une pètarade ré-

jouissantes. Mais la bête avança à l'ordre. Camille dut l'enfourcher en dépit de ses préventions occidentales contre cette monture. Le bourriquier, s'étant chargé de la malle qu'il retenait d'une main sur son épaule, manœuvra de l'autre sa baguette de commandement. Sous cette baguette magique l'âne détaña au trot, emportant Camille juché sur son dos comme un vivant Y majuscule retourné. Malgré sa charge, l'Arabe suivait derrière, ayant mis son allure à l'allure de sa bête. Il l'encourageait de petit cris amicaux, les entre-coupant d'avis aux passants.

Ils longèrent ainsi quelques rues étroites et tortueuses le long desquelles s'ouvraient des boutiques et s'enfonçaient des bazars tenus par les marchands venus de Damas ou de Constantinople. C'était, là-dedans, une variété de types pittoresques et un fouillis de costumes merveilleux.

Ils traversèrent la grande place ombragée du quartier franc, l'Esbekyeh, avec ses cafés arabes et européens en plein vent et tout gazouillants de musiques. Les marchands de concombres et de fleurs, les pyllés aux colliers de serpents, les cailles sur des mules ferrées d'argent, les bateleurs animant du genou leurs étranges marionnettes, encombraient l'avenue circulaire et les allées rayonnantes de l'Esbekyeh. Les Turcs en redingote, les fellahs sous leur blouse bleue, les Bédouins dans leur couverture grise, les Arabes

armés en fustanelle et en veste rouge, les Arabes du Sinaï avec leur cartouchière ornée de verrolierie, les nègres de Sennar, les Abyssins, les Nubiens, les Juifs changeurs de monnaies, les Saoulons récitant la profession de foi, et enfin les Européens de tout pays, allaient et venaient, se promenaient ou passaient.

Camille parvint à se tirer de cette fantasmagorie vivante et bruyante et atteignit l'hôtel de Paris. Le patron était un Champenois égaré sur la terre d'Egypte. Son enseigne et son langage de la Champagne pouilleuse représentaient tout le français de l'établissement. Son personnel, à cela près, parlait tous les langages connus ou inconnus.

A peine installé, l'hôtelier monta pour avertir Camille avec une rare prévenance que les pèlerins de la Mecque allaient rentrer au Caire; que c'était là un spectacle digne de l'attention d'un Européen et surtout d'un Parisien. Il engageait beaucoup son compatriote à ne point manquer cette occasion de voir et de retenir.

— En effet, répondit Camille. Ce doit être là, une descente de Courtille assez curieuse et je vous remercie.

(A suivre.)

lebeau de l'Etat a expédié, en 1888, 100 pièces de vin destinées au coupage, à la distillation et à la champagnisation. Les acheteurs parcourent les vignobles, consentent des marchés seulement avec les vigneron qui ont défendu leurs vignes contre la mildew. Le fait que j'avance absolument exact, je le cite pour montrer que le négociant en vins sait reconnaître la qualité dans le vin, dans les vignes traitées par la bouillie bordelaise. Avis aux esprits qui ont l'esprit fermé à tout progrès. » A. B. »

LA RÉCOLTE DU VIN EN FRANCE
Nous avons dit que les nouvelles reçues du ministère sont excellentes et que notre récolte totale approchera de 40,000,000 hectolitres. Le Var a retrouvé sa moyenne d'avant l'invasion du phylloxera et a produit cette année environ 6,000,000 d'hectolitres. L'Hérault environ 8,000,000. La Gironde a dépassé toutes les prévisions et sa récolte est supérieure à 2,500,000 hectolitres.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.
Dimanche prochain, 21 octobre, Fête en l'honneur du saint Rosaire.

1^{re} messe à 6 heures 1/4; grand'messe et exposition du T. S. Sacrement à 8 heures. A 4 heures 1/4, vêpres; sermon prêché par M. l'abbé Jubean, vicaire à Saint-Nicolas; procession du T. S. Sacrement et salut solennel. 9 heures en heure, à partir de la grand'messe jusqu'aux vêpres, on récitera le chapelet, les litanies de la T. S. Vierge, et on chantera des cantiques.

Toutes les personnes chrétiennes sont invitées à venir, en ce jour, à Notre-Dame des Ardilliers, afin de faire leur pèlerinage et d'unir leurs prières à celles de la sainte Eglise.

LA LOI SUR LES SUCCESSIONS
Parmi les projets financiers de M. Peytral, se trouve un remaniement dans le régime fiscal, en matière de transmission d'usufruit et de nue-propiété, ainsi qu'une modification de la successibilité; on sait que le Conseil des ministres a approuvé ce projet.

Cette double question intéressant un grand nombre de personnes, nous allons donner quelques détails sur ce projet de loi.

En ce qui concerne l'usufruit, au lieu du tarif unique actuellement en vigueur, le projet établit la proportionnalité, selon l'âge de l'usufruitier.

Jusqu'à vingt ans, l'usufruit est estimé jusqu'aux 7/10^e de la nue-propiété; au-dessus de cet âge, la valeur diminue de 1/10^e par chaque période de dix ans et se trouve réduite à 1/10^e au delà de soixante-dix ans.

L'usufruit constitué à terme est estimé aux 2/10^e, pour chaque période de dix ans, sans avoir égard à l'âge de l'usufruitier.

Quant à la successibilité, le projet est rationnel.

Le degré successible ne serait plus le douzième, comme aujourd'hui, mais le sixième.

Pour certains cas particuliers que la loi ne peut pas prévoir, les intéressés peuvent toujours recourir soit au testament, soit à l'adoption.

L'article 753 du Code civil serait rédigé de la manière suivante :

« Les parents au-delà du sixième degré ne succèdent pas; à défaut des parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout. »

D'après les calculs du ministre des finances, le produit brut présumé des successions du 7^e au 12^e degré s'élève à 18,900,000 fr.

Mais la transformation des droits sur les usufruitiers ferait supporter une perte de 10 millions; le bénéfice net serait donc de 8,900,000 fr.

ANGERS. — Gardiens de la paix. — Afin d'éviter la confusion dans les rapports sur le service de la police des agents de la sûreté et des agents en tenue, M. le maire vient de prendre une décision par laquelle les agents en tenue porteront le titre de gardiens de la paix.

Nous croyons savoir qu'il est question de modifier l'équipement et de donner à chacun des agents un numéro d'ordre, qui serait brodé sur le col de la tunique.

Les armes de la ville qui y figurent en ce moment seraient placées sur le devant du képi. Les agents en service dans certains endroits devront à l'avenir porter des gants blancs.

Le forçat de la prison d'Angers, dont nous avons raconté l'évasion, a été arrêté en Belgique. Il se nomme Cartigny. Il aurait menacé de mort une femme, Adeline Malou, qui a porté plainte. La police a arrêté Cartigny, au moment où il allait entrer chez cette femme. Il avait sur lui un revolver chargé de six coups.

L'extradition aura lieu lorsque Cartigny aura répondu, devant les tribunaux belges, du délit de menaces de mort et de port d'armes prohibées.

Les étrangers à Angers. — Le nombre des déclarations de chefs de famille faites à la mairie, en exécution du décret du 2 octobre courant, jusqu'à ce jour, est de 79, composé ainsi qu'il suit : 20 Belges, 21 Italiens, 14 Suisses, 2 Hollandais, 7 Espagnols, 6 Anglais, 2 Polonais, 4 Hanovrien, 2 Luxembourgeois et 5 Allemands, dont 2 Badoises.

A ce nombre, il y a lieu d'ajouter 4 Hollandaise, 2 Italienne, 5 Belges, 4 Luxembourgeoise et 4 Anglaise, mariées aux déclarants, et 37 enfants issus de ces mariages.

Les trois Allemands sont des étudiants et les deux Badoises, une est institutrice et l'autre bonne dans la rue Desjardins.

LE SUICIDE DE LUIGNÉ

Un suicide comme on n'en a pas encore vu s'est accompli la semaine dernière, dans la petite commune de Luigné, à quelques kilomètres d'Angers.

Un cultivateur, nommé Bordereau, demeurant au Bas-Luigné, travaillait dans un champ avec sa femme et son beau-frère, lorsqu'à la suite d'une légère discussion il les quitta et regagna sa maison.

Inquiète, sa femme l'y suivit quelques instants après; mais, au moment où elle ouvrait la porte, son mari lui cria : « N'entre pas ! » Instinctivement, elle recula, laissant la porte entr'ouverte.

Au même instant, une épouvantable détonation retentit; la porte fut brisée, les vitres volèrent en éclats; une fumée épaisse se répandit dans l'atmosphère.

Les voisins, accourus au bruit, se précipitèrent dans la maison et éteignirent promptement un commencement d'incendie.

On aperçut le malheureux Bordereau affaissé au milieu du lit défoncé, les murs étaient tachés de sang et souillés de débris humains.

Le docteur Le Marié, de Thouarcé, fit débayer avec précaution les couvertures et autres parties du lit et on s'aperçut que le tronc était fracassé et ne formait qu'une bouillie. Il ne restait pas trace des poumons, du cœur, ni de l'estomac.

Bordereau avait bourré de poudre un obus qu'il avait rapporté du régiment; il s'était déshabillé, mis au lit, avait déposé l'obus chargé à ses côtés et y avait mis le feu.

Tous les morceaux du projectile ont été retrouvés.

Le suicide était âgé de trente-six ans. Cet acte de désespoir a été causé par les souffrances d'une paralysie partielle dont il était atteint depuis plusieurs années.

TOURS. — Les étrangers. — A la date d'avant-hier, 50 étrangers ont fait leur déclaration de domicile à Tours, conformément au dernier décret ministériel.

Ce chiffre se décompose de la façon suivante : Suisses, 8; Anglais, 8; Italiens, 12; Belges, 9; Arméniens, 2; Espagnols, 2; Autrichiens, 2; Hollandais, 2; Allemands, 5.

LES VINS EMPOISONNÉS

Le parquet d'Uzès et celui de Tarascon viennent de commencer simultanément une enquête sur des faits d'une gravité exceptionnelle qui auraient pour conséquence la mort de personnes de Rauguemaure (Gard). Ces trois personnes étaient au nombre des vendangeurs du Mas-de-Pioch en Camargue, et on suppose qu'elles sont mortes à la suite de l'absorption de vin nouveau dans lequel seraient entrées en trop grande quantité certaines matières chimiques généralement

employées pour combattre les maladies de la vigne.

Une centaine de personnes qui avaient vendangé pour le même propriétaire sont alitées et éprouvent de très vives souffrances.

TRIBUNAUX

LES PRÊTS D'ARGENT AU JEU

Voici, en matière de jeu, une jurisprudence absolument conforme aux principes, d'ailleurs, que feront bien de méditer les prêteurs d'argent dans les cercles.

Un de ces derniers, garçon de salle dans un cercle de Bordeaux, le sieur L..., réclamait récemment à M. M..., membre du cercle, une somme de 150 fr., qu'il lui avait prêtée pour jouer.

La somme avait été avancée, non en espèces, mais en jetons.

Le tribunal de paix du 3^e arrondissement de Bordeaux, appelé à statuer sur les réclamations du garçon de salle, a rendu le jugement suivant :

« ... Attendu, en droit, qu'il est généralement admis que les tiers qui facilitent les passions des joueurs en leur prêtant les sommes nécessaires pour alimenter le jeu, n'ont, aux termes de l'article 1965 du Code civil, aucune action en restitution des sommes prêtées, alors surtout qu'ils connaissent la destination des fonds prêtés et qu'ils profitent, soit directement, soit indirectement, des produits du jeu.

« Attendu, dans l'espèce, que L... reconnaît parfaitement avoir connu la destination des sommes qu'il prétend avoir prêtées; que, d'ailleurs, il ne pouvait pas l'ignorer, puisqu'il prêtait au moyen de jetons, au fur et à mesure des pertes éprouvées, et qu'en sa qualité de garçon de salle il assistait aux jeux;

« Que, d'autre part, et profitant du produit des jeux, soit parce qu'il était largement rémunéré des prêts consentis aux joueurs sur les gains faits par ceux-ci, soit parce qu'il tirait ses moyens d'existence d'un cercle dont la caisse était principalement alimentée par les jeux;

« Qu'ainsi, à ce premier point de vue, c'est à bon droit que M... oppose à la demande l'exception de jeu;

« Attendu, à un autre point de vue, que le cercle « la Fraternelle » était, d'après les explications fournies par les parties elles-mêmes, une véritable maison de jeux de hasard prohibée par la loi pénale; que le seul fait par L... d'être préposé dans cette maison et de participer indirectement aux jeux en prêtant de l'argent aux joueurs, c'est-à-dire en jouant le rôle de banquier, constituait, aux termes de l'article 410 du Code pénal, un fait illicite punissable de peines correctionnelles.

« Qu'il suit de là que sa demande, basée sur un fait délictueux et contraire à l'ordre public, devrait être rejetée d'office, même en admettant que ce soit lui, comme il le prétend, qui ait prêté à M... la somme réclamée. »

Par ces motifs, Le tribunal a débouté le garçon de salle de sa demande et l'a condamné aux dépens.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

BAISSE DE PRIX

Sucre, 4 fr. 05 le kilog.
Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.
Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Salle du Cirque
ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 21 OCTOBRE 1888,
à 1 heure 1/2 très-précise

310^e Concert populaire (2^e de l'abonnement)

M. PAUL WEBER VIOLONCELLISTE
1^o Ouverture de *Lodoiska* (Cherubini), 1^{re} audition.
2^o Troisième concerto pour violoncelle avec accompagnement d'orchestre (G. Goltermann). — Andante, allegro molto moderato. — Le solo par M. P. Weber.
3^o Symphonie (J. Svendsen). — Molto allegro, andante, allegretto scherzando, finale.
4^o Ballet divertissement d'Henri VIII (Saint-Saëns). — Introduction, entrées des clans, idylle écossaise, danse de la Gipsy, gigue et final.
L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Grand Théâtre d'Angers.
Samedi 20 octobre
Barbe-Bleue, opérette.
Dimanche 21 octobre
Mignon, opéra-comique.

BOURSE DE PARIS

DU 18 OCTOBRE 1888.

Rente 3 0/0	82 60
Rente 3 0/0 amortissable	85 40
Rente 4 1/2 (nouveau)	103 60
Obligations du Trésor	507 ..

HERNIES

ET MALADIES DE LA MATRICE
sûrement essayées et guéries par le nouveau traitement du

Docteur B. Pelletier

de la faculté de Montpellier, cabinet, 8, rue Boussoirrolles.

Paiement des honoraires après guérison.
Le Docteur donnera ses consultations à : ANGERS, hôtel d'Anjou, le mercredi 24 octobre; SAUMUR, grand hôtel de Londres, le jeudi 25 octobre.

Le Docteur revient tous les 2 mois visiter ses clients.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairie des départements.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

CANAL DE PANAMA

Le tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama a eu lieu le 15 octobre, à trois heures. Ainsi qu'on l'avait annoncé, tous les lots ont été attribués à des obligations placées.

Aux termes du prospectus d'émission, le montant des lots est payable un mois après chaque tirage; mais la Compagnie a fait connaître que, moyennant un escompte calculé sur le pied de 3 0/0 l'an, le paiement des lots serait fait à ses caisses ou chez ses correspondants, à l'expiration du court délai nécessaire pour la vérification des titres.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. La **MÉTairie de l'AMERIE**, située commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2^{me}. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La **MÉTairie et moulin du PETIT-MOULIN du BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de départ

UNE PROPRIÉTÉ

Sise au Bas-Bagneux, près Saumur.

COMPRENANT

Maison d'habitation

AVEC BEAU JARDIN

Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter: à M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Foucard, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité, Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS

18, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaire financière envoyée sur demande.

Adresse télégraphique: CHAUMIER-PARIS

A VENDRE

D'OCCASION

UN JOLI PETIT COUPÉ

Fabriqués à Paris, dernier modèle

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à M. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

Petite **JUMENT** hongroise, très douce, taille 1 m. 46.

A VENDRE pour cause de départ.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants

BRIQUETS ET BASSETS à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

A CÉDER

L'HOTEL

du Chapeau Rouge

Situé à Villebernier

Et exploité par M. CHASLOT, auquel on peut s'adresser pour traiter, ou à M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 22 octobre 1888, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 53.

Il sera vendu:

Bois de lits, armoires à glaces, buffets, tables, commodes, bureaux, bibliothèque, lits en fer, canapés, un ameublement de salon style Louis XVI, comprenant quatre fauteuils et deux chaises, fauteuils, chaises en chêne sculpté et autres, glaces, une grande pendule Louis XIV, genre boule et marqueterie, montres en or, bijoux, lampes et suspensions, un très beau christ monté sur cristal, articles de literie, linge, vêtements, calorifères et cuisinières en fonte, vins, futailles et trains de barriques, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTHIER, notaire,

Le SAMEDI 27 octobre 1888, à midi,

UNE

MAISON

Située à Saumur,

Rue de Bordeaux, n^o 55,

AVEC JARDIN

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTHIER, notaire.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenades aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

SUCRE PUR CANNE POUR VENDANGES

à 68 fr.

LES 100 KILOGR.

Entrepoteur: A. COURTET, Saumur.

Se charge également de donner tous les renseignements

VIENT DE PARAÎTRE

CHEZ GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, rue des Saints-Pères, Paris

CHEVAL DE CHASSE ET DE SERVICE

L'HYGIÈNE — LA CONDITION — LE TRAITEMENT

MANUEL VÉTÉRINAIRE

Par le baron de FLEURY

Prix: 3 fr. 50.

Dépôt à Saumur, librairie MILON et librairie JAVAUD.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successieur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,

Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr...	» 70
— à trous.....	» 90
— de l'Etoile.....	1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog.....	» 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog....	2 30
Sucre 1 ^{er} choix, le kilog.....	1 05

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godét.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.

CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacler.